

● LES "HARKIS" A PARIS

Page 3

● A. F. P. : INFORMATION
EN LIBERTÉ SURVEILLÉE

Pages 4 et 5

● LES LOCK-OUT

Page 7

● LA CRISE CORÉENNE

Page 8

TRIBUNE Socialiste

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

Samedi et dimanche s'est tenue la première réunion
du Comité politique national du P.S.U., à laquelle
Tribune Socialiste consacre son éditorial. Voir les
résolutions en page 2

"UNIFIÉ"

par **Édouard DEPREUX**

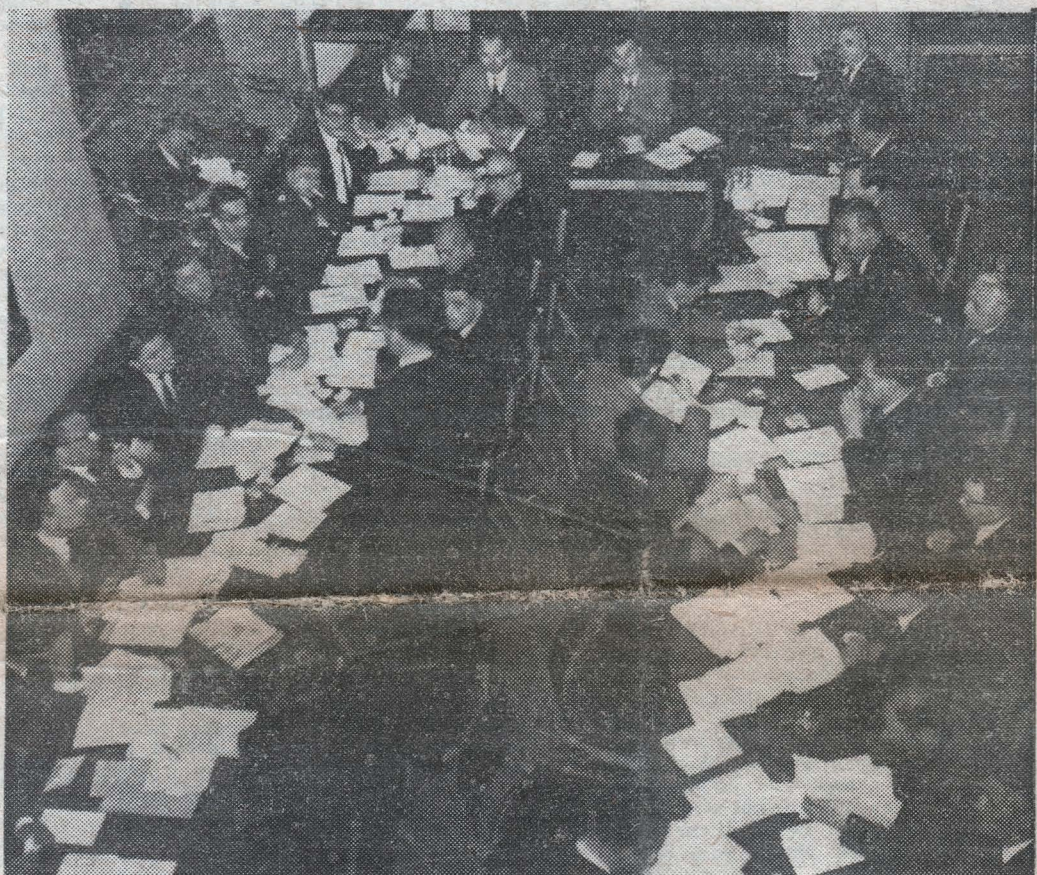
NOTRE Parti Socialiste mérite bien son nom d'« Unifié ». Telle est pour tous les esprits impartiaux la principale constatation qui se dégage de notre premier Comité politique national. Des esprits forts ont parfois ironisé — d'une manière qui n'était pas désintéressée — sur les « groupuscules » de « la petite gauche ». S'ils avaient assisté à nos débats, ils auraient compris que leurs plaisanteries étaient périmées.

Il est vrai que les hommes réunis le 30 avril et le 1^{er} mai appartenaient, il y a quelques mois encore, à six organisations différentes : le P.S.A., l'U.G.S., le C.A.D., la S.F.I.O., Tribune du Communisme, « Jacobins du Nord ». Il est également vrai qu'il y a eu entre eux des discussions, car le P.S.U. n'est pas monolithique. Ses adhérents ne sont pas contraints de « penser ensemble », dans une sorte de garde à vous spirituel, et il convient de s'en féliciter. Mais ces discussions, qui se sont toujours situées à un niveau élevé, ont démontré — et cela est particulièrement réconfortant — qu'il n'existait pas de tendances clichées en fonction des origines des uns et des autres.

CERTAINS amendements ont été déposés au remarquable rapport unanimement applaudi de Gilles Martinet sur l'Algérie. Il y a eu plusieurs votes. Aucun d'eux n'a opposé l'ensemble des anciens P.S.A. à l'ensemble des anciens U.G.S. ou à l'ensemble des anciens « Tribune du Communisme ». La preuve a été faite que l'unification à laquelle il a été procédé le 3 avril n'était pas purement formelle. Il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition. Il y a d'ores et déjà quelque chose de changé dans la vie politique française.

La gauche, trop longtemps réduite à l'impuissance par ses divisions, est en grande partie regroupée sur des bases socialistes. Aussi le P.S.U., porteur de vastes espérances, constitue-t-il un pôle d'attraction de plus en plus puissant pour de nombreux travailleurs jusqu'ici inorganisés, en particulier pour les jeunes des usines, des universités, des bureaux, des champs. Aussi chaque courrier nous apporte-t-il de nouvelles adhésions. Aussi ai-je pu communiquer, comme autant de bulletins de victoire, les rapports de nos bureaux fédéraux sur l'unification dans leurs départements.

L'OPINION ne s'y est pas trompée. Favorable, neutre ou hostile, elle a compris que nous allions mener, avec une efficacité accrue, un combat incessant contre cette maudite guerre d'Algérie que d'autres que nous ont qualifiée d'« imbécile et sans issue ». Nous exigerons des négociations fondées sur le droit à l'autodétermination et par conséquent à l'indépendance du peuple algérien, et nous nous efforcerons de réunir, sans exclusive, toutes les forces hostiles à la guerre. Rien ne nous empêchera de dénoncer les hideuses tortures, ni les scandaleux profits ramassés dans la boue et dans le sang. Le « système » et son gouvernement peuvent se livrer à des diversions. Nous dirons et répéterons que le crime



suprême c'est la prolongation d'une guerre injuste dont l'inutilité a été par surcroît reconnue par le chef de l'Etat lui-même: il n'existe pas, à un problème politique, de solution militaire. Puisse-t-on comprendre partout que sur ce point nous avons été unanimes et que, bien décidés à déjouer les pièges qui nous sont tendus, nous agirons en conséquence.

Nous n'avons pas été moins unanimes à nous féliciter du succès de la pétition du Comité National d'Action Laïque et à inviter tous nos adhérents, croyants et incroyants, à se mettre à la disposition du C.N.A.L. pour transformer cette victoire en triomphe.

Lors de notre prochaine réunion, nous étudierons le substantiel rapport de Serge Mallet sur les problèmes agricoles.

M'ON compte rendu ne serait pas complet si je n'ajoutais pas qu'il nous reste un point faible : nous sommes pauvres, très pauvres. Des concours dont bénéficient d'autres partis politiques nous sont interdits. Aussi, avons-nous besoin de l'aide de nos amis.

TRIBUNE SOCIALISTE compte équilibrer son budget, mais sa trésorerie est gênée. Si 1.500 lecteurs nous faisaient parvenir 2.000 francs (anciens) chacun, nous disposerions de 3 millions qui seraient les bienvenus. Il va sans dire que les souscriptions d'un montant plus élevé ne seront pas refusées. Notre Comité politique national a décidé de lancer un appel dans ce sens et ses membres y ont répondu instantanément.

En avant donc pour les 3 millions !

Puis-je également demander à chacun de vous de faire au moins une adhésion nouvelle, celle de son conjoint par exemple, ou d'un camarade de travail ?

Merci !

C'est tous ensemble que nous créerons un très grand parti socialiste, animé d'un esprit moderne et répudiant à la fois le dogmatisme et l'opportuniste.

CAMPAGNE NATIONALE DE DIFFUSION DE T. S.

NOTRE premier souci a été de constituer les sections et les fédérations unifiées.

En moins d'un mois, plus de 50 départements ont mis en place des structures qui permettent de faire passer le Parti à une phase plus active.

Parmi les premiers objectifs, il en est un que nous devons considérer comme un devoir impérieux: NOUS FAIRE CONNAITRE, et, pour cela, il nous faut être présent partout, dans les ateliers, les bureaux, les écoles et les chantiers, toucher tous nos amis, nos collègues, nos parents. Nous disposons d'un outil: TRIBUNE SOCIALISTE.

Le Comité Politique National a donc décidé cette première campagne nationale de diffusion qui débute aujourd'hui même par ce numéro. Le Comité Politique National a fixé à notre Parti les objectifs suivants:

- augmenter de 50 % le nombre des journaux vendus au n°;
- augmenter de 20 % le nombre des abonnements.

C'EST LA CONDITION DE LA VIE DE NOTRE JOURNAL.

LES objectifs ne seront pas atteints immédiatement. Et chaque semaine, nous devons payer le papier, l'imprimeur, le routage.

Aussi, le Comité Politique National a-t-il décidé de lancer le jour même de sa réunion une GRANDE SOUSCRIPTION NATIONALE ayant pour objectif les TROIS MILLIONS (1). Déjà, la souscription au sein du C.P.N. a permis de recueillir 600 NF.

Quel militant qui mesure les difficultés de notre combat, qui sait que l'effort d'un très grand nombre est nécessaire pour parvenir à la paix négociée en Algérie sans laquelle aucune société socialiste ne saura être construite, quel adhérent se dérobera à ce devoir?

TRIBUNE SOCIALISTE a besoin de nous TOUS.

TOUS, nous avons besoin de TRIBUNE SOCIALISTE.

(1) Adresser sans attendre les sommes recueillies à C.C.P. 5826-65 Paris, 54, boul. Garibaldi (Paris-15^e). Que 1.500 militants et sympathisants acceptent de donner 20 NF dans les jours qui viennent et nous passerons la période de lancement. Il est évident que si vous ne pouvez donner 20 NF, envoyez ce que vous pourrez pour soutenir Tribune Socialiste. Vous trouverez le bulletin d'abonnement en p. 6.

CHESSMAN

TOUT a été dit sur le crime légal perpétré le 2 mai au pénitencier de Saint-Quentin; tout a été dit sur cet assassinat aux péripéties savamment distillées, sur ce supplice infligé durant douze ans à un homme, supplice identique à celui que subirent naguère, un peu moins longtemps toutefois — sept ans au lieu de douze — les deux innocents Sacco et Vanzetti. En vérité il ne reste rien à ajouter, sinon qu'à certaines heures on a honte d'appartenir à l'espèce humaine.

Il n'aura rien manqué à la tragédie, surtout pas les Ponce-Pilate qui du haut en bas de la machine sociale se sont d'avance lavé les mains. Et pour faire plus américain sans doute, le sinistre gag final: ce numéro de téléphone inexact, cette erreur évidemment fortuite, laquelle, si on l'avait pu rectifier dix secondes plus tôt, eût permis, — qui le saura jamais ? — un épisode supplémentaire...

Sur l'appareil judiciaire tel qu'il fonctionne outre-Atlantique, sur son caractère insolite, ahurissant, barbare, les commentaires ne manqueront point. Sur le comportement de l'opinion publique elle-même, sur ses réactions ou sur son apathie, maintes réflexions peuvent aussi être avancées, valables ces commentaires et ces réflexions hors de toute frontière car ils ne concernent ni un seul peuple, ni une seule catégorie ou classe, mais regardent tout l'homme !

CARYL CHESSMAN en mourant a-t-il tué la peine de mort ? On voudrait le croire pour l'apaisement de la conscience, mais rien n'est moins sûr. Outre qu'il y aura encore de pontifiants imbéciles pour la réclamer, il y aura longtemps un grand nombre de gens sommaires pour confondre la justice avec les allégories sanglantes et monstrueuses qui en tiennent lieu.

Et puis, connaissons le mal en sa racine: une société qui fait asséoir sur la chaise électrique, ou qui fait pénétrer dans la chambre à gaz, ou qui fait basculer sous le couperet, ou qui pend ou qui fusille des hommes qui sont d'abord le produit de sa propre malhonnêteté ou de sa propre haine, cette société-là n'a pas fini d'errer.

Jean BINOT

"NON AUX CAMPS D'INTERNEMENT"

A l'appel des partisans de la non-violence et de personnalités connues pour leur participation à la lutte pour la paix en Algérie, nous étions plus de 1.000 (chiffre donné par les agents préposés à notre surveillance par la suite) rassemblés à l'entrée du bois de Vincennes samedi 30 avril à 16 heures, pour une manifestation silencieuse devant le camp d'internement tout proche.

La police ayant empêché notre marche, nous nous sommes assis par terre toujours en silence et les agents nous ont portés ou traînés un par un jusqu'aux cars qui nous emmenaient dans différents commissariats de police de Paris. Ce n'est que peu avant 18 heures que cet étrange nettoyage fut terminé. Personne n'avait bougé.

Parmi nous, beaucoup de jeunes, étudiants et étudiantes des grandes écoles, des moins jeunes, employés, ouvriers, infirmières, beaucoup d'universitaires, plusieurs pasteurs, des prêtres catholiques aussi. Parmi les personnalités qui organisaient la manifestation ou s'y étaient

RÉSOLUTION DU COMITÉ NATIONAL POLITIQUE DU P.S.U. :

Intensifier la résistance à la guerre d'Algérie

« Après deux années de pouvoir gaulliste, marquées par des déclarations équivoques et contradictoires, il apparaît clairement que le chef de l'Etat repousse toujours la seule solution qui permettrait de mettre fin à la guerre, c'est-à-dire la négociation avec les représentants des combattants algériens et la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'indépendance.

« Toutes les formules tendant à séparer la conclusion d'un cessez-le-feu de la discussion des conditions de l'autodétermination ou à organiser des élections préfabriquées ne peuvent aboutir qu'à une prolongation du conflit.

« Le Parti Socialiste Unifié, constitué par des hommes et des femmes qui se sont insurgés contre l'incapacité des vieux partis à organiser la lutte populaire contre la guerre d'Algérie, estime que cette lutte, jusqu'ici trop faible et trop sporadique, peut et doit prendre dans les prochains mois un nouvel et grand essor.

« Il considère que les prises de position des différentes centrales syndicales, des syndicats autonomes de l'enseignement, de l'Union Nationale des Etudiants de France et de multiples organisations populaires devraient pouvoir aboutir à une première coordination des efforts puis à une série d'actions locales et départementales préparant une journée nationale de protestation contre la guerre d'Algérie qui pourrait elle-même constituer une étape décisive vers la création d'un cartel national d'action. C'est dans cette perspective que les fédérations du P.S.U. prendront prochainement contact avec les différentes organisations politiques, syndicales et populaires d'un certain nombre de départements.

« Le P.S.U. soutiendra dans le même temps des manifestations comme celle que prépare pour le 12 juin prochain le Comité de Coordination dit Comité Pleyel.

jointes: Lanza del Vasto, les professeurs Massignon, Marrou, Ricœur, Laurent Schwarz, Mmes Emmanuel Mounier, Germaine Tillon, Jacques Madaule, J. M. Domenach, Robert Barrat, J. Vidal-Naquet, l'acteur Jean-Marie Serraut...

Les deux premiers cars s'étaient rendus au cimetière de Bagnolet où les manifestants pacifistes furent traînés par les policiers devant la tombe de l'un des leurs, victime d'un attentat F.L.N. Notre groupe, fort nombreux, entrecroisé dans les caves du poste de secours du 3^e arrondissement, fut libéré vers 22 heures.

Hélène SAXE

« Le Parti Socialiste Unifié attache par ailleurs la plus grande importance à la résistance opposée par une partie de la jeunesse à la guerre d'Algérie. Cette résistance prend actuellement des formes multiples. Le P.S.U. entend encourager les initiatives qui, tout en évitant la confusion entre ses objectifs et ceux des mouvements nationalistes, permettent d'affirmer par des actes la solidarité des travailleurs français avec le peuple algérien. Le Parti prend la défense de tous ceux qui s'opposent à une guerre injuste et contraire à l'intérêt de notre pays, mais ses membres concentreront leurs efforts sur les seules actions susceptibles d'éveiller la combativité des forces populaires et de ne point isoler l'avant-garde de l'ensemble de ces forces populaires.

« Le Parti suivra également les réactions des soldats du contingent en face des entreprises du fascisme militaire, réactions qui se sont notamment manifestées au cours des journées de janvier dernier en Algérie.

« Indépendamment des initiatives qu'il prendra pour tenter d'unifier et de coordonner la lutte contre la guerre d'Algérie, le P.S.U. entend mener une action propre afin d'éclairer une opinion encore hésitante et incertaine.

« C'est ainsi qu'il organisera au cours de mois de mai et de juin une trentaine de grandes réunions publiques à travers le pays et qu'il développera une campagne contre les profits scandaleux réalisés à l'occasion de la guerre d'Algérie et contre les multiples répercussions de la prolongation de cette guerre sur l'économie française.

« Tous les membres du Parti sont mobilisés dans cette bataille qui est une bataille essentielle pour la classe ouvrière, pour l'ensemble des travailleurs et pour le pays. »

Le Comité Politique National du Parti Socialiste Unifié, réuni à Paris, les 30 avril et 1^{er} mai 1960,

Se félicite du magnifique succès de la campagne de pétition lancée par le C.N.A.L. qui prouve :

— que la majorité du peuple de France reconnaît dans l'école laïque, l'école du peuple ouverte à tous;

— que la majorité de l'actuel Parlement ne représente pas la majorité du peuple de France.

Le C.P.N. du P.S.U. invite de façon pressante tous les militants et sympathisants à continuer à se mettre à la disposition des Comités Locaux d'Action Laïque pour parachever dans les dernières semaines de la campagne l'immense succès de la pétition contre la loi anti-laïque du 31 décembre 1959.

"Plumer la volaille gaulliste..."

AU cours des années vingt et trente, une formule imagée connue un certain succès, et entra définitivement dans le vocabulaire politique: plumer la volaille.

Il s'agissait alors, précisons-le avant qu'on ne vienne charitablement nous le rappeler, de la volaille socialiste...

Le temps a passé, mais il y a toujours, en politique, une volaille à plumer. C'est, en ce moment — et ce sera, sans doute, tant qu'il lui restera des plumes — la volaille gaulliste.

L'affaire ne date pas d'aujourd'hui.

Déjà, après le foudroyant démarrage du RPF et ses premiers succès électoraux, la droite classique s'était chargée, en peu de mois, de rogner les ailes de ce concurrent orgueilleux, ce qui était une façon de récupérer ses plumes...

A la soupe

L'opération avait été montée — nous allions dire financée... — par le Centre des Indépendants, de M. Roger Duchet, et l'éclatement du groupe R.P.F. avait été réalisé

moyennant quelques portefeuilles ou sous-portefeuilles offerts aux dissidents qui, peu après, avaient rallié le groupe Indépendants et Paysans.

Les gaullistes ont gardé, de cette manœuvre de grand style, un assez mauvais souvenir. Et leur rancune englobe indistinctement les transfuges qui, selon le mot du général de Gaulle, avaient choisi « la soupe », et ceux qui avaient su la leur proposer au bon moment.

Mais après le 13 mai, après le referendum, et après les élections législatives, l'UNR, héritière du RPF, pouvait s'estimer à l'abri d'une dislocation comparable: n'était-ce pas elle, désormais, qui allait se charger de distribuer la soupe?

C'était ignorer que si les mêmes causes produisent généralement les mêmes effets, des effets identiques peuvent aussi, parfois, procéder de causes différentes.

C'est si vrai que le processus de désagrégation de l'UNR est aujourd'hui engagé, et ceci bien que M. Duchet et ses amis ne disposent plus de portefeuilles ministériels.

Mais ils ont mieux: la crise interne de l'UNR, et la position fautive des gaullistes par rapport aux ultras d'Alger et aux « activistes » de l'Armée, auxquels de Gaulle et l'UNR doivent tout.

Le dindon

Cela se traduit déjà par un baroud d'honneur des Indépendants en faveur de Lagailardé, par une demande d'amnistie générale pour les « barricadés » du 24 janvier — et surtout par une exploitation immédiate et impitoyable des dissensions provoquées au sein de l'UNR par l'exclusion de M. Soutelle.

Parlant de celui-ci dans son dernier éditorial de France-Indépendante, M. Roger Duchet, après l'avoir assuré « de son estime et de son amitié », ajoute, à l'adresse des dirigeants de l'UNR: « Ses juges oublient qu'ils ne seraient ni parlementaires ni ministres s'il n'y avait pas eu le 13 mai... »

Nul ne saurait y contredire. Et surtout pas la volaille gaulliste, qui, en l'occurrence, s'apparente, une fois de plus, — l'exemple vient de haut — au dindon.

LA GANGRENE GAGNE :

Des policiers musulmans torturent-ils en plein Paris ?

LA guerre d'Algérie vient d'étendre encore ses effets. Selon le processus classique de la gangrene, une nouvelle et dramatique étape vient d'être franchie à Paris, avec « l'affaire des harkis » du 13^e arrondissement.

En pleine capitale, des policiers musulmans, amenés d'Alger pour « casser le F.L.N. », se sont livrés à des violences telles que la population du quartier, à l'appel de ses dirigeants, vient de protester solennellement. L'« affaire » n'est encore qu'à ses débuts. Mais le nombre des témoignages recueillis et la diversité de leur origine donnent à penser que l'abcès, à peine crevé, aura de multiples conséquences.

Reprenons les choses par le commencement. Le 20 mars, une cinquantaine de policiers supplétifs musulmans — dénomination exacte : « forces de police auxiliaires » — s'installaient dans des hôtels du 13^e arrondissement, en partie réquisitionnés (en fait, sinon en droit). Occupant le rez-de-chaussée, le premier étage et la cour de chacun d'eux, ils en expulsaient les précédents locataires... et dans au moins un cas l'hôtelier qui avait cru pouvoir protester contre ces méthodes (1).

De l'arbitraire policier...

L'attention de la population ne devait pas manquer d'être attirée par le comportement singulier de ces « harkis », dont les agissements soulevaient rapidement la réprobation et l'inquiétude. Les témoignages ne manquent pas dans le quartier pour confirmer certains faits portés depuis à la connaissance du public parisien : — arrestations arbitraires de Nord-Africains, considérés comme « suspects » a priori ;

— interpellations nocturnes de jeunes filles (algériennes ou métropolitaines) à qui des propositions immorales sont faites par les « harkis » ;

— violences lors de vérifications d'identité, accompagnées — selon certains témoignages — de la confiscation des sommes détenues par les personnes interpellées ;

— interception du courrier adressé aux locataires des hôtels en partie occupés par les « harkis » ;

— menaces et chantage contre les commerçants algériens du quartier, invités à « coopérer » à la lutte anti-F.L.N. et à dénoncer les militants politiques algériens, etc.

Tout ceci est déjà grave, par l'arbitraire qu'un tel comportement traduit dans une société en principe régie par des lois sauvegardant les libertés individuelles. Mais il y a pire.

... à la violence

et peut-être aux tortures

Des hurlements s'échappant la nuit des caves des hôtels occupés par les « harkis » ont amené les voisins à se demander ce qui s'y passait. Une enquête discrète, appuyée sur de multiples témoignages, devait apporter la réponse : dans ces caves, des prisonniers séquestrés de nuit, étaient interrogés selon les « méthodes » — d'après le mot atroce de l'officier métropolitain commandant les policiers algériens — qu'employaient toutes les polices du monde.

Coups de poing donnés des heures durant, inondation du sol de la cave pour empêcher les prisonniers de dormir, menaces diverses... sont monnaie courante dans ces caves. Selon certains témoignages — qui demanderaient, d'après nous, à être vérifiés de très près — des tortures même auraient été commises. Une fois ce « stage » terminé, mais il peut durer huit jours, le « suspect » est envoyé au « camp de triage » de Vincennes et parfois dirigé sur d'autres camps.

En outre, une femme aurait été violée ; une autre aurait failli l'être, sauvée seulement par ses cris. Des accusations plus graves encore sont portées, qui ne peuvent être rapportées avant confirmation.

On comprend qu'un tel climat suscite une véritable terreur chez les Musulmans du quartier — menacés à chaque instant d'arrestation — ainsi qu'une grande inquiétude chez la population métropolitaine. Les femmes et les jeunes filles n'osent plus sortir la nuit ; bien des hommes n'empotent plus sur eux qu'un minimum d'argent ; les éléments les

plus conscients de la population redoutent que ces exactions en appellent d'autres et qu'à la violence des « harkis » réponde un jour ou l'autre une contre-offensive armée des nationalistes algériens, contre-offensive dont l'ensemble de la population ferait les frais.

Dans l'ancre des harkis

C'est pourquoi le Comité collectif d'action du 13^e arrondissement pour une paix négociée en Algérie a décidé d'intervenir. Ce comité qui groupe, à côté de prêtres et de pasteurs de l'arrondissement, les représentants de la C.G.T. et de la C.F.T.C., du P.S.U. et du Parti Communiste, ainsi que du M.L.O. et du Mouvement de la Paix, a commencé par rassembler des témoignages oraux et écrits. Puis, ceux-ci collectés, il s'est adressé à la presse parisienne au cours d'une conférence dont ont rendu compte non seulement Libération et L'Humanité, mais aussi Le Monde, La Croix et même France-Soir. Une déclaration écrite du Comité résumait l'ensemble des indications données oralement.

Puis, suivi des journalistes invités, les membres du Comité se sont rendus dans l'un des hôtels — rue Harvey — occupés par les « harkis ». L'officier métropolitain, surpris de la visite a, bien entendu, nié les faits reprochés à ses hommes. Mais, tout en refusant de laisser voir la cave, il a fait monter plusieurs Algériens qui y étaient détenus depuis plusieurs jours, confirmant ainsi l'utilisation — au mépris de toute loi — de ce local d'habitation comme prison supplémentaire. Aucun des détenus n'avait évidemment fait l'objet du moindre jugement.

Le P.S.U. à la pointe de la lutte

L'écho donné par la grande presse à cette affaire — de une demie à deux colonnes, suivant les journaux — ainsi que la question écrite posée le même jour par Claude Bourdet, conseiller municipal de l'arrondissement au préfet de police, ont amené celui-ci à sortir de son mutisme. Dans un

communiqué rageur de huit lignes, il récuse en bloc tous les témoignages apportés qu'il qualifie d'« offensive à base de calomnies et de contre-vérités ». Cette « offensive » à pour but, selon lui, de neutraliser l'action de la police contre le F.L.N. et ses séides. « Mais — se rassure qui peut — cette campagne n'empêchera pas la police de poursuivre sa tâche ».

Le lendemain même, nos camarades de la section locale du PSU qui, dans cette affaire, ont constamment été à la pointe de l'action, répondaient au préfet et alertaient la population par un communiqué que Le Monde a reproduit. De son côté, le « collectif », où siègent nos camarades, diffusait un tract alertant la population et soulignant que « ces excès sont la conséquence logique d'une guerre qui a déjà fait couler tant de sang ». « Demain, ajoutait ce texte, tout Français pourra lui aussi être arrêté arbitrairement pour délit d'opinion. Plus que jamais il est urgent d'amorcer des pourparlers avec ceux qui se battent, pour permettre enfin d'appliquer la politique d'autodétermination. »

Et la droite, pendant ce temps ? Bien évidemment, le MRP et les « Indépendants » font silence. Jusqu'à quand ?

Quant à l'UNR, qui a deux députés et deux conseillers sur l'arrondissement, dont Biaggi, présentement bien silencieux, elle est venue au secours... de la police algérienne dans un communiqué où, après avoir déclaré « n'être au courant de rien » (sic), elle accepte l'ouverture d'une enquête et promet d'avertir le préfet « s'il apparaît que des critiques puissent être formulées sur l'attitude des supplétifs musulmans ». Après ce qu'on a lu plus haut, la formule est ravissante.

Mais, ajoutent nos élus U.N.R., trouvant toute leur énergie, « s'il s'agit d'une opération psychologique destinée à jeter le discrédit sur les services de police chargés de la tâche écrasante consistant à prévenir l'extension du terrorisme dans Paris, ils (les élus) dénonceront publiquement, l'aide apportée aux menées des terroristes par une campagne mensongère ». Voilà qui est clair. On ne

s'étonne pas de retrouver au bas de ce texte le nom de Griotteray, qui fut prononcé, on le sait, au début de l'affaire du bazooka !

Une affaire qui concerne chacun

L'affaire en est là. Mais elle aura certainement des développements ; nouvelles dépositions de victimes des harkis, menaces d'intimidation de la police... Elle concerne en tout cas tous nos camarades :

— D'abord parce qu'elle montre que le processus d'atteintes croissantes aux libertés se poursuit, en même temps que la guerre se prolonge. La preuve vient d'en être donnée à Paris même, au cœur d'un des arrondissements les plus ouvriers de la capitale.

— Ensuite, parce que la réaction rapide de nos camarades et la façon dont ils ont aussitôt porté le problème devant l'opinion — conférence de presse, tracts, communiqués — montre qu'il est possible d'utiliser efficacement tous les moyens à notre portée pour nous opposer à ce processus et qu'il dépend de notre vigueur et de notre rapidité de tenter de l'enrayer. La présentation du PSU à l'opinion publique gagne en outre à ce que notre nom soit associé à tous les combats pour les libertés ; l'opinion, sensibilisée par ces questions, accueillera d'autant plus facilement nos vues sur l'ensemble du problème algérien.

— Enfin parce que les harkis, aujourd'hui à Paris, seront prochainement installés un peu partout en France : Saint-Etienne, Lyon, Marseille, Lorraine, Nord... Le risque est grand de voir se reproduire ailleurs les abus déjà constatés à Paris. Que chaque section urbaine, que chaque Fédération s'appête donc à réagir avec la plus extrême vigueur.

Sous la V^e comme sous la IV^e République, c'est aux travailleurs à défendre leurs libertés eux-mêmes.

(1) On devait, comme par hasard, trouver chez lui l'arme nécessaire pour justifier son envoi dans un camp de « regroupement » !

JUSTICE AU GARDE-A-VOUS

“ Ah ! que j'aime les militaires...”

(Grande-Duchesse de Gérolstein)

PARMI d'autres, il y a en France, en ce moment, un phénomène bien inquiétant : le développement tentaculaire de la justice militaire.

On la met à toutes les sauces ; c'est à elle que sont confiées les affaires auxquelles le gouvernement porte intérêt. Et, comme la loi actuelle ne permet pas tout encore, dans cet ordre d'idées, le dit gouvernement vient de prendre une ordonnance qui doit le débarrasser des dernières entraves.

Bien entendu, pour faire face à un tel contentieux, les tribunaux militaires sont plus nombreux qu'ils n'ont jamais été, encore qu'on ait quelque peine à les constituer, si l'on en croit l'article tout récemment paru dans une revue juridique et où un magistrat parle « des nombreuses défections qui se sont produites, à la veille du départ, parmi les officiers de réserve de justice militaire ».

Il fut un temps où les crimes et délits imputés à des journalistes, à des écrivains, étaient réservés à la compétence du jury. L'histoire de la Justice sous la III^e République par Maurice Garçon est pleine de ces sortes de procès. On estimait que les accusés trouvaient dans la juridiction du peuple les garanties nécessaires à la libre communication des pensées et des opinions » proclamée par la Déclaration des Droits de l'Homme.

Mais on a changé tout cela : dans ce pays qui se pique de raison et où, de même que les tribunaux maritimes ne jugent que des marins et les tribunaux de commerce des commerçants, les tribunaux militaires ne devraient juger que des militaires, ces tribunaux ne jugent pratiquement que des civils.

Et, au lieu de nous y accoutumer doucement, nous devrions y prendre garde : nous marchons à grands pas vers un régime où les cours martiales seront les juridictions de droit commun.

OR le juge militaire est — on le sait depuis l'affaire Dreyfus — un juge d'une espèce spéciale. On peut citer à ce propos cette boutade du philosophe Léon Brunschwig qui vécut l'Affaire, qui fit son service militaire comme infirmier et qui était mélomane : « L'adjectif militaire, disait-il, a pour caractéristique qu'il vide de sa substance le substantif auquel il est accolé : regardez la médecine militaire, la musique militaire et la justice militaire. »

De fait, les rapports des militaires avec la liberté d'une part et avec la pensée de l'autre ont toujours été d'une nature particulière.

Quel paradoxe que de confier des tâches de justice, requérant avant tout une absolue indépendance à des hommes chez qui l'habitude de la discipline et le respect de la hiérarchie constituent une seconde nature.

Quel paradoxe plus grand encore que de soumettre à des hommes faits pour l'action des problèmes touchant à la liberté de pensée.

CONSOLONS-NOUS en pensant que, Dieu merci, nous ne sommes pas en Angleterre où, il y a quelques années, se racontait l'histoire que voici :

Un Conseil de guerre avait à juger un espion représenté comme ayant des dons extraordinaires d'observation et de sagacité. Par amour du sport — car la chose se passe en Angleterre — le colonel qui présidait lui dit : « Si vous trouvez celui d'entre nous qui a un œil de verre, nous vous en tiendrons compte. » L'accusé, alors, de s'approcher de ses juges et de scruter, tour à tour, le regard de chacun d'eux. « L'œil de verre, dit-il quand il eut achevé, c'est votre œil droit, mon colonel. » « En effet, répondit celui-ci. Vous me surprenez et j'aimerais savoir comment vous l'avez découvert ? » « Oh ! c'est bien simple : j'ai examiné attentivement chacun de vos yeux ; et le seul dans lequel j'ai trouvé une lueur d'intelligence, c'est celui-là. »

Ça ne leur nuira pas...

Le gouvernement a décidé par une ordonnance spéciale publiée au Journal Officiel de laisser à un tribunal militaire le soin de juger les gens du complot d'Alger.

Il y avait été discrètement invité, on le sait, par l'armée, qui avait refusé tout net au général Gracieux l'autorisation de se rendre à la convocation du juge d'instruction.

A part ça, l'armée est plus disciplinée que jamais, définitivement rentrée dans le rang — et devant elle, « le pouvoir ne recule pas »...

Quant aux inculpés, Lagailarde en tête, il semble qu'ils n'aient pas trop mal pris la chose.

On s'en doutait un peu, mais Paris-Presse l'a confirmé en reproduisant ce que disent « en substance » leurs défenseurs : « La nouvelle procédure ne doit pas nuire à nos clients ».

A.F.P. : L'information en

Le 9 avril dernier, le Conseil d'administration de l'Agence France-Presse se réunissait avec, à son ordre du jour, l'élection du président-directeur général de l'agence; en effet, le mandat de M. Jean Marin, maintenu à la tête de l'A.F.P. en 1957 après la promulgation du nouveau statut, venait à expiration.

Jean Marin était seul candidat, mais, pour être élu, il lui fallait 12 voix sur les 15 membres du Conseil d'administration de l'Agence. Ce dernier est composé de huit directeurs de journaux, trois représentants de l'Etat, deux représentants du personnel et deux représentants de la R.T.F.

Cette exigence de 12 voix sur 15 marque l'exacte limite de l'« indépendance » accordée à l'A.F.P. par le législateur de 1957 : l'Etat est minoritaire au Conseil d'administration, puisque ses représentants n'y sont que 5 sur 15. Mais leur bloc dispose, en fait, d'un droit de veto quant au choix du président-directeur général, puisqu'il faut que deux d'entre eux au moins joignent leurs voix à celles des autres administrateurs pour que l'élection soit prise en considération.

Mais le gouvernement voulait davantage. Et c'est pour tenter de l'obtenir qu'il a risqué, à l'ultime minute du vote, un coup de force. Le ministre de l'Information avait donné l'ordre à ses représentants d'obtenir le report de cette élection pour permettre au gouvernement de procéder à une modification du statut de l'Agence. Il s'agissait en fait d'augmenter le nombre des représentants de l'Etat (de 3 à 5) et de changer le mode de désignation du directeur général, celui-ci devant être désormais désigné en Conseil des Ministres sur une liste de trois noms proposés par le Conseil.

Ainsi l'Agence France-Presse serait revenue directement sous la coupe du gouvernement, l'indépendance relative qu'elle avait acquise depuis 1957 disparaissait — avec, à bref délai, les conséquences que l'on imagine.

Un client privilégié

Sur quoi s'appuie le gouvernement pour justifier ses prétentions ?

Sur le fait que l'Etat assurerait pratiquement la vie de l'A.F.P. Voici les chiffres : les recettes provenant de l'Etat sont passées de 59,20 % en pourcentage par rapport au total général en 1957, à 57,13 % en 1960.

L'argument, s'il était valable aujourd'hui, l'aurait donc été encore davantage en 1957, c'est-à-dire au moment où le législateur a jugé nécessaire de retirer à l'Etat le contrôle direct, trop visible, de l'Agence.



M. Jean MARIN.

Il faut croire qu'en 1957 les partisans de l'indépendance de l'A.F.P. ont su opposer à la thèse du « client principal ayant droit à un traitement privilégié » une argumentation de poids. Celle-ci repose essentiellement sur la nécessité, pour que l'A.F.P. puisse remplir au mieux sa mission à l'étranger, d'en terminer avec le préjugé défavorable qui atteint, sur le marché international de l'information, les agences dites « de propagande gouvernementale ». Un rapport publié par l'U.N.E.S.C.O. et consacré aux agences de presse n'avait-il pas, avant 1957, rangé sous la même rubrique l'A.F.P. et l'agence Tass (agence soviétique), en considérant qu'elles n'étaient, l'une et l'autre que des officines de propagande ?

C'est donc avant tout pour rendre à l'A.F.P. ses chances sur le marché mondial que le statut de 1957 a été voté par le Parlement et promulgué (1).

Ce statut a fait, au Conseil d'administration, une large place à la presse — qui n'est, à tout prendre, elle aussi, qu'un « client » de l'A.F.P. On peut regretter, là comme ailleurs, que le législateur n'ait pas osé ouvrir les portes de ce Conseil d'adminis-

L E premier round du combat Gouvernement-Agence France-Presse, pour le challenge « Liberté de l'Information », s'est terminé sur la victoire de l'A.F.P. par abandon du gouvernement.

Une revanche est certainement prévue.

Dans cet article, nous rappelons rapidement les phases du match et essayons de définir ce qui se cache, en réalité, derrière le décor.

tration aux représentants des véritables « usagers », qui ne sont ni les propriétaires des journaux, ni la R.T.F., mais bien les lecteurs et les auditeurs de la presse écrite et parlée.

Néanmoins, le système, même imparfait, a joué, le 9 avril, comme un frein en face des appétits du gouvernement.

Les représentants de la presse ont-ils senti que leurs intérêts étaient menacés ? Pour qui lit leurs journaux, cette hypothèse est plus vraisemblable qu'on ne sait quel sursaut devant une menace pesant sur la liberté d'expression.

Mais les mobiles importent peu, l'essentiel est que le Conseil d'administration ait publié, le 9 avril, un communiqué réaffirmant à l'unanimité « son attachement au statut, garant de l'indépendance » de l'Agence nationale, et qui a permis dans ses « trois premières années d'application d'accroître le rayonnement de l'Agence dans le monde... ».

C'était rappeler au gouvernement l'article 2 de la loi du 10 janvier 1957 qui dit que l'A.F.P. « ne peut en aucune circonstance tenir compte d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude ou l'objectivité de l'information. Elle ne doit, en aucune circonstance, passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique... ».

Une telle définition, même si elle n'est qu'à demi respectée, n'est guère compatible avec les méthodes de la V^e République. Et elle risque, au surplus, de limiter, dans ce secteur, l'assaut de l'U.N.R. à la conquête des places.

Le coup, télécommandé par le ministre de l'Information et appuyé par le nouveau directeur de la R.T.F. ayant échoué, une dernière tentative fut faite par le gouvernement : le directeur de cabinet du ministre de l'Information aurait pu prendre la place d'un des trois administrateurs représentant l'Etat et il aurait exercé, par définition, un contrôle sur le fonctionnement administratif et politique de l'Agence. Il aurait été aidé par une commission d'organisation rédactionnelle et administrative.

Peine perdue. Devant un refus catégorique de la presse, le gouvernement devait capituler et M. Jean Marin était enfin élu à l'unanimité des 15 votants.

Mais nous savons que gagner une bataille n'est pas remporter la victoire... Tout danger a-t-il disparu pour la relative indépendance de l'Agence Française de Presse ? Certes non.

Le communiqué du Premier Ministre est assez clair puisqu'il demande au Conseil d'administration d'étudier des réformes qu'il juge nécessaires.

Un Comité de vigilance

Dans un but d'apaisement et à l'ultime minute M. Jean Marin aurait accepté — sur la pression du ministre de l'Information — de gonfler son personnel avec des collaborateurs imposés et choisis par le gouvernement. Ici, comme à la R.T.F., des nouveaux venus vont donc « coiffer » les titulaires et exercer leur contrôle politique. Jean Marin aurait ainsi admis l'embauche de dix personnes.

C'est pourquoi le personnel de l'A.F.P. a créé un « Comité de Vigilance ». Dans une résolution, celui-ci se déclare « conscient de l'impératif moral et de la nécessité de fait qui s'imposent à une agence mondiale d'offrir à la presse, tant nationale qu'étrangère, toutes garanties d'indépendance vis-à-vis de tous les pouvoirs et puissances publics et privés, « proclame son attachement résolu aux principes fondamentaux inscrits dans la loi et portant statut de l'Agence France-Presse et qui font à celle-ci l'obligation de ne tenir compte en aucune circonstance d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude ou l'objectivité de l'information... »

« et demande à ses confrères de la presse française et des industries connexes de se joindre à lui pour défendre, à travers l'A.F.P., l'indépendance et la liberté du journalisme français tout entier ».

Et la R. T. F. ?

Nous avons, il y a un instant, cité l'exemple de la R.T.F. Là aussi, en effet — là surtout, pourrait-on même dire — la mainmise gouvernementale et la colonisation par l'U.N.R. ont pris des proportions dévorantes, entraînant le déplacement des responsabilités politiques au profit de nouveaux venus — ou d'anciens journalistes — acquis sans réserve aux méthodes d'étouffement systématique de toute information et pensées libres.

C'est ainsi que, depuis le 13 mai 1958, rien que dans le secteur « Informations et Journal Parlé », on compte 60 personnes embauchées en complément pour coiffer tous les services. Pour un effectif préalable de 140, c'est une bonne proportion que ne justifie certes pas la qualité actuelle des émissions, mais qui entraîne néanmoins 10 à 12 millions par mois de dépenses supplémentaires sur les chiffres de 1958. Dans le même temps, il y a une douzaine de journalistes sans affectation.

Il est vrai que l'argent ne fait pas défaut dans le secteur « informations ». Le gouvernement verse à la R.T.F. la coquette somme d'un milliard d'anciens francs, rien que pour financer des émissions en langues arabe et kabyle, dont on peut facilement juger des résultats par l'évolution de la situation politique et militaire en Algérie.

Ailleurs, c'est 100 millions de crédits supplémentaires qui permettent à M. Thibault, directeur des informations et fonctionnaire zélé, de chloroformer et d'intoxiquer les auditeurs français ou de créer des sections étrangères aux émissions inaudibles dans le seul but de récompenser, par des prébendes, les services rendus lors du complot contre la IV^e République.

LES 5 GRANDES AGENCES

Cinq grandes agences de presse dominent le marché mondial de l'information. Outre l'A.F.P., ce sont :

ASSOCIATED PRESS

Créée sous le nom de *Horbour News Association*. Siège : New York.

— Forme : Association coopérative de journaux à but non lucratif.

— Le contrôle de l'A.P. appartient aux membres de l'Association.

— A.P. possède cent bureaux aux Etats-Unis et quarante-neuf dans le monde et distribue dans soixante-dix pays.

— Pour la distribution de ses nouvelles aux Etats-Unis, A.P. dispose de 560.000 kilomètres de fils en location.

UNITED PRESS INTERNATIONAL

Créé en mai 1958, par la fusion de *United Press Association* (fondée en 1907) et de *International News Service* (fondée en 1909). Siège : New York.

— Forme : Société Commerciale. U.P. a absorbé l'Agence I.N.S. qui dépendait de la chaîne de journaux *Hearst* et était liée avec le *King's Feature Syndicate*, l'une des plus grosses agences de vente de bandes dessinées.

— Le personnel de U.P. était de six mille membres pour quatre-vingt bureaux aux Etats-Unis et quatre-vingts à l'étranger.

— L'I.N.S. comptait cinq mille employés pour une trentaine de bureaux aux Etats-Unis et une quinzaine à l'étranger. L'I.N.S. était spécialisé dans la vente des *Features*.

— U.P.I. est en concurrence directe avec A.P.

REUTER (L.T.D.)

Créée en 1851. Siège : Londres.

— Forme : *Reuter* est un « trust » de journaux britanniques, australiens, néo-zélandais et indiens. Sans participation gouvernementale.

— *Reuter* compte deux mille employés, possède un réseau complexe de bureaux de corres-

pondants et d'Agences Associées dans le monde. En Angleterre, *Reuter* distribue par l'intermédiaire de la *Press Association*.

T.A.S.S. (TELEGRAFNOIE AGENTSVO SOVIETSKAGO SOINZA)

Créée en 1918 sous le nom de *Rossijkoje Telegrafnoie Agenstvo*. Siège : Moscou (U.R.S.S.).

— Agence d'Etat directement rattachée au Conseil des Ministres.

— Ses collaborateurs sont des fonctionnaires d'Etat. Tass compte environ mille cinq cents collaborateurs au siège.

— Tass possède cinquante bureaux en U.R.S.S. et une vingtaine de bureaux à l'étranger.

— A l'étranger, Tass distribue le plus souvent gratuitement.

Avant la guerre de 1914, des accords de cartels partageaient le monde en plusieurs zones de monopole de diffusion. A *Reuter* étaient réservées la Grande-Bretagne, l'Empire britannique, les Pays-Bas, une partie des Balkans, l'Extrême-Orient et la plus grande partie de l'Afrique ; à *Havas* la France et ses colonies, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, une partie de la Suisse, une partie des Balkans et l'Amérique du Sud ; à *Wolff* l'Allemagne, l'Autriche, une partie de la Suisse, la Scandinavie, le Danemark et la Russie ; à l'*Associated Press*, les Etats-Unis, Cuba, les Philippines, le Mexique et le Canada.

Entre les deux guerres, une distinction s'était établie entre des zones de quasi-monopole (Etats-Unis, Empire britannique, France et Colonies, Allemagne, Italie, Japon et, sur un autre plan, U.R.S.S.) et des zones de concurrence partielle (petits pays européens) ou totale (Amérique Latine, Proche et Extrême-Orient).

Depuis 1945, il n'existe plus, en principe, de zones privilégiées en dehors, bien entendu de l'U.R.S.S., de la Chine et des démocraties populaires.

liberté surveillée

Derrière le décor

Lorsque le ministre de l'Information déclare que « les servitudes de l'argent, celles qui découlent d'ailleurs légitimement des intérêts privés, ne sont pas plus dignes d'être supportées que les servitudes de l'Etat », lorsqu'il demande à l'Etat « de nous garantir nos libertés », le ministre tente de légitimer les attitudes du gouvernement et les pressions qu'il fait subir aux organismes d'information contrôlés par lui. Le ministre confond, sur ce point, la nation et le gouvernement.

L'A. F. P.

Héritière de la branche information de l'Agence Havas (fondée en 1835, subventionnée par l'Etat depuis 1930, nationalisée en 1940), l'Agence France-Presse a vécu depuis sa création en 1944, sous un statut provisoire qui la livrait à l'arbitraire du gouvernement ; l'A.F.P. a été dotée en 1955 d'un statut définitif. L'A.F.P. n'est plus un organisme public. Sa structure juridique est celle d'une entreprise privée. Elle est gérée par un Conseil d'administration de quinze membres (huit directeurs de journaux, deux représentants de la R.T.F., trois fonctionnaires et deux représentants du personnel de l'A.F.P.). Le Conseil nomme un directeur général, actuellement M. Jean Marin. Un Conseil Supérieur de l'A.F.P. est chargé de veiller à l'application du statut.

Sur le plan financier, l'A.F.P. reste étroitement dépendante des crédits gouvernementaux qui représentent désormais des « achats de service ».

— L'effectif actuel est d'environ mille cinq cents personnes dont la moitié au siège parisien, l'autre moitié en province, dans la Communauté et à l'étranger.

— L'A.F.P. compte seize bureaux en province environ, quatre cents correspondants dans toute la France. Une quinzaine de bureaux dans la Communauté et quarante-huit à l'étranger. Ces chiffres ne sont toutefois pas fixes.

— L'A.F.P. distribue à un millier d'abonnés dont vingt-cinq Agences Nationales qui alimentent elles-mêmes plus de mille journaux.

Il oublie surtout que le jeu est faussé depuis qu'il n'y a plus, dans ce pays, de représentation nationale disposant des moyens de faire prévaloir en dernier ressort sa volonté. Le Parlement ne joue pratiquement plus aucun rôle. En fait le gouvernement actuel investit l'Etat, il prétend le dominer et le subjugué par ses créatures. C'est pourquoi il ne peut supporter l'existence d'organismes d'information de caractère national où s'affirment encore des hommes non inféodés à la formation politique au pouvoir.

Mais peut-on dire au moins que les hommes en qui le gouvernement place sa confiance sont indépendants à l'égard de certains intérêts privés ?

Dans la bagarre qu'il mène contre l'A.F.P., dans la colonisation de la R.T.F., le gouvernement, et ceux qui parlent ou agissent en son nom, n'ont-ils d'autre souci que l'intérêt général ?

Poser la question c'est évoquer les sordides conflits d'intérêt qui, depuis des années, se livrent autour d'un enjeu riche de promesses : la publicité sur les ondes.

On ne sera pas surpris si nous nous abstenons soigneusement ici de prendre parti dans cette lutte qui oppose les uns aux autres groupes financiers, groupements d'intérêts, puissants trusts industriels ou magnats de la publicité.



G. Arnaud : Une manière comme une autre de concevoir la liberté de l'information.

Après la compétition qui a vu s'affronter, à propos des postes périphériques des « Lobbys » constitués selon la « meilleure » tradition du capitalisme corrompu, la bataille est aujourd'hui circonscrite autour de la deuxième chaîne de télévision.

Celle-ci sera-t-elle ou non publicitaire ?

L'usager, qui est condamné en France au plat unique depuis que la télévision existe, serait tenté de se demander d'abord si la deuxième chaîne sera ou ne sera pas... Mais ce n'est pas ainsi que la question se pose.

En fait, il semble bien que des promesses aient été faites.

La presse, qui a les dents longues, qui chaque jour donne des gages au gouvernement, exige, pour sa part, de contrôler — jusques et y compris lors du partage des bénéfices — toute exploitation publicitaire de la télévision.

Publicité, publicité ...

Elle argue, à l'appui de sa requête, des « droits » que lui confèrent ses recettes publicitaires actuelles, dans lesquelles elle voit « la garantie de son indépendance ». Un déplacement des budgets de publicité vers la télévision risquerait, disent les dirigeants des syndicats de presse, de compromettre l'équilibre financier des journaux. Il est donc légitime de leur rendre d'une main ce qui sera pris de l'autre...

La puissance — réelle ou supposée — de la presse sur l'opinion est telle que, jusqu'ici, aucun gouvernement n'a ouvertement contesté le bien-fondé de cette revendication. Et certains sont même allés plus loin, s'engageant à y donner satisfaction.

Mais il y a d'autres « parties prenantes » en puissance. Et d'abord les puissantes firmes publicitaires qui, par la régie des supports et la gestion des gros budgets de publicité, réalisent, sur chaque opération publicitaire, un double bénéfice.

Or deux de ces mastodontes sont aujourd'hui en compétition, d'une part le groupe Régie-Presse-Publicis, purement privé, et, d'autre part, l'Agence Havas, dans laquelle l'Etat est majoritaire.

Si l'on veut bien mesurer, d'une part, la puissance de Régie-Presse-Publicis — puissance non seulement financière, mais aussi politique... — et noter en regard que le nouveau directeur général de l'Agence Havas, M. Chavanon, a toujours été soutenu dans sa carrière par les syndicats de presse, on admettra que la lutte peut être chaude.

D'autre part, Havas, avec Radio-Luxembourg et Télé-Luxembourg, et Régie-Presse avec Europe N° 1 et Télé-Monte-Carlo, estiment l'un et l'autre avoir « vocation » à s'occuper de la publicité télévisée.

Et M. Chavanon, pour sa part, s'attribue une compétence particulière due à son passage à la tête — si l'on peut dire — de la R.T.F....

Agence télévisée ?

Mais l'A.F.P. ? direz-vous. Nous y revenons.

Le 22 janvier 1960, M. Frey, alors ministre de l'Information, proposait à l'A.F.P. la création d'une agence de presse télévisée. La proposition du ministre était de créer une société privée au capital de 5 millions de NF dans laquelle l'A.F.P. aurait 25,5 % des parts, la R.T.F. également 25,5 %, 49 % étant fournis par le capital privé.

Les buts de cette agence de presse télévisée ?

1° Donner à la Télévision Française toutes facilités pour la couverture des événements mondiaux, sans passer nécessairement par les agences étrangères ;



M. TERRENOIRE

Le gouvernement : un drôle de client.

2° Faire connaître efficacement dans le monde le point de vue français ;

3° Faire connaître à l'étranger les produits français (industries, articles de luxe, produits alimentaires, etc...), intéresser les visiteurs (transports aériens, maritimes, ferroviaires, tourisme, etc...) ;

4° Renseigner les autres pays sur les découvertes techniques françaises ;

5° Enfin, informer dans les domaines culturels.

Nous passerons sur les détails d'application et les raisons du choix d'une société anonyme privée pour souligner que, dans les possibilités de développement envisagées, on retient d'une part le cinéma et ses circuits de distribution ; d'autre part, la publicité. Une société privée pourra traiter avec des réseaux de T.V. privés, avec des annonceurs, avec des agences de publicité qui patronneront les programmes.

Qui participera aux 49 % du capital privé ? En particulier, naturellement, les fabricants de pellicule... et des intérêts bancaires.

Liberté au détail

Pour réaliser ces projets, et dans la mesure où ceux-ci ne sont que l'expression de cet intérêt général dont le ministre de l'Information s'affirme le défenseur au nom de l'Etat, il est bon, dans l'esprit des « princes qui nous gouvernent », que soient subjuguées toutes velléités « excessives » d'indépendance.

C'est pourquoi le sort futur de l'Agence Française de Presse a une telle importance. Nous ne nous faisons aucune illusion, certes, sur « l'indépendance » de la grande presse, mais il existe heureusement encore une faille dans la tentative d'étouffement ou de mise au pas de l'information en France, la réaction du personnel de l'A.F.P., plus importante à nos yeux que celle des administrateurs désignés par les journaux, nous en fournit la preuve.

Mais derrière le décor d'une pseudo-liberté se tisse petit à petit le baillon qui étouffera complètement — si l'on n'y prend garde — la liberté de l'information et ensuite la liberté tout court.

Le schéma en est simple :

Source de l'information (A.F.P.)-Radio et Télévision-Presse-Cinéma et livres = l'intoxication est complète.

Si la dictature est totalitaire par définition, la liberté ne se détaille pas.

(1) Depuis 1957, grâce à son indépendance théorique à l'égard de l'Etat, l'Agence Française de Presse a augmenté sensiblement son rayonnement à l'étranger où jusqu'alors, on considérait l'agence française comme l'une des plus asservies. C'est ainsi que l'A.F.P. a conclu un accord avec l'Agence Chine Nouvelle, quoique notre pays ne reconnaisse pas le gouvernement de Pékin (aucune agence américaine n'est présente en Chine populaire). Puis c'est au Chili qu'un contrat a été passé avec le plus grand et le plus ancien journal d'Amérique du Sud : le Mercurio de Santiago. Le Press Trust of India, la principale agence indienne a brisé le monopole qu'exerçait en fait l'Agence Reuter en passant contrat avec l'A.F.P. (ceci a été jugé important par le New York Times lui-même).

En Afrique du Nord, alors qu'une baisse générale des tirages des journaux de langue française était constatée, l'A.F.P. réussissait en 1959, à passer un contrat avec la nouvelle Agence Maghreb Arabe Presse pour la diffusion de son service aux journaux et aux organismes de langue arabe.

Dans les deux Allemagnes, où les recettes ont été augmentées de 56 % ; en Israël où la presse locale utilise grandement les nouvelles de l'A.F.P. ; en Indonésie où le service économique de l'A.F.P. a remplacé celui de Reuter ; à Formose, au Pakistan, au Japon, en Amérique Latine, au Canada.

En définitive, l'A.F.P. annonce des bureaux et correspondants dans 125 pays et territoires ; des clients dans 90 pays où elle assure ses services à 418 quotidiens et 117 postes de radio, 40 agences d'informations nationales qui représentent elles-mêmes 11.356 journaux, 97 postes de radio et 30 postes de télévision. C'est ainsi que les recettes du secteur privé, y compris la R.T.F., sont en progression depuis 1957, de 2,07 % par rapport à celles du secteur public.

LA VIE DU PARTI

LES FÉDÉRATIONS

Nous communiquons une nouvelle liste d'adresses de fédérations P.S.U. dont les bureaux sont constitués :

AISNE. — Secrétaire fédéral : Lelong, 6, rue de l'Enfer, Laon.

AVEYRON. — Secrétaire fédéral : Gabriel Granier, 6, bd de Verdun, St-Affrique.

COTE-D'OR. — Secrétaire fédérale : Jeanne Tournoux, 16, rue Marceau, Dijon.

EURE-ET-LOIR. — Secrétaire fédéral : Jean Babin, 65, bd Kellermann, Chateaudun.

HTE-GARONNE. — Secrétaires fédéraux : Charles Pistre et Alexandre Montarvol. Adresser le courrier à 3, rue d'Aubuisson, Toulouse.

ILLE-ET-VILAINE. — Secrétaire fédéral : Le Coadic, Bt A-ESC, 5, Rue Parmentier, Rennes.

INDRE. — Secrétaire fédéral : Fernand Tessier, 36, rue Jean Lauron, Chateauroux.

ISERE. — Secrétaire fédéral : Gensburger, 23 bis, bd de l'Esplanade, Grenoble, et Silber, 33, rue Thiers, Grenoble.

LOIRE-ATLANTIQUE. — Secrétaire fédéral : Paul Richard, 36, avenue Henri Bertrand, Nantes.

LOIRET. — Secrétaire fédéral : Jean Lartigau, Hameau de Marmagne, St-Jean de la Ruelle.

MANCHE. — Secrétaire fédéral : Gonnaud, instituteur à Montfarville.

MORBIHAN. — Secrétaire fédéral : R. Brigant, 47, rue Jules Le Grand, Lorient.

OISE. — Secrétaire fédérale : Berthe Fouchère, institutrice, Ecole de filles, Montataire.

PUY-DE-DOME. — Secrétaire fédéral : Georges Servent, H.L.M. Les Horizons, Escalier C, rue des Plats, Clermont-Ferrand.

HAUTES-PYRENEES. — Secrétaire fédéral : Bayle à Azereix.

HAUTE-SAVOIE. — Secrétaire fédéral : Henri Buffod. Ecrire à André Nicoud, 4, rue des Acacias, Annemasse.

SEINE-MARITIME. — Secrétaires fédéraux : Lucien Legrand, 7, rue de Canville, Rouen, et Michel Cohon, 20, rue Stanislas Meunier, Rouen.

TARN. — Secrétaire fédéral : Louis Cluzel, chemin de la Rachonne, Albi.

VAR. — Secrétaire fédéral : Kamenenski, Quartier de la Fontone, Bormes.

VENDEE. — Secrétaire fédéral : Goichon, 43, rue de la Marne, La Roche-sur-Yon.

VIENNE. — Secrétaire fédéral : Raoul Fournier, 42, rue de Rochereuil, Poitiers.

HAUTE-VIENNE. — Secrétaire fédéral : Duroudier. Ecrire 34, boulevard Victor Hugo, à Limoges.

YONNE. — Secrétaire fédéral : Michel Domont, 2, rue du Pont, Auxerre.

RÉUNIONS ET MEETINGS

UNION DEPARTEMENTALE DE LA SEINE.

Le meeting prévu à la grande salle de la Mutualité aura lieu finalement le mardi 14 juin à 20 h. 45. Retenez votre soirée.

— Dimanche 29 mai à 10 h., manifestation au Mur des Fédérés, organisée par le P.S.U.

— Les groupes d'action socialiste se constituent ou se reconstituent après la fusion. Déjà sont prévues les réunions suivantes, 8, rue Henner :

samedi 21 mai, à 14 heures (cheminots); samedi 21 mai à 17 heures (postiers). Les camarades P.S.U. qui travaillent dans les organismes agricoles de mutualité de la région parisienne sont appelés à se retrouver 8, rue Henner, le vendredi 6 mai à 18 heures.

— Réunion des secrétaires de direction P.S.U. de Paris, lundi 9 mai à 21 heures, 8, rue Henner.

— La Commission d'Action et Propagande Féminines organise une conférence 8, rue Henner, le mardi 10 mai à 19 heures, au cours de laquelle Francine Planché et Lucienne Borchio, déléguées du P.S.U. aux « Journées Internationales de la Femme », prendront la parole sur les thèmes : la femme dans la vie économique, sociale, culturelle. Ses droits civiques et la Paix.

— La section du P.S.U. organise une réunion publique le mercredi 11 mai à 20 h. 30. Préalable de l'ancienne école maternelle, 62, rue Franklin. Participation de Gilles Martinet, Louis Houdeville, Joublot.

— XII^e arrondissement. — Vendredi 6 mai à 20 h. 45, 17, rue Chaligny (métro Reuilly-Diderot) : « Le P.S.U. et les perspectives actuelles », avec M. Bridier et Y. Craipeau.

— SAINT-CLOUD. — La section du P.S.U. organise le jeudi 12 mai, à 20 h. 45, au Centre Culturel, une réunion publique au cours de laquelle Jean Binot et Pierre Stibbe parleront des objectifs et des tâches du P.S.U. dans la situation actuelle, et du problème algérien.

— BREST. — Grand meeting P.S.U. le jeudi 12 mai, à 20 h. 30, au Nouveau Théâtre, avec Jean Popperen, Gilles Martinet et Pierre Mendès-France.

— LENS. — Groupe Léo-Lagrange : dimanche 8 mai à 10 heures, salle Rakowski. Présence de tous indispensables.

— METZ. — Réunion P.S.U. jeudi 5 mai à 20 h. 15 au café de Paris, place Saint-Louis. (Pour avoir tous renseignements sur l'action du P.S.U. dans les départements, écrire à Jean Copeaux, 63, rue de Reims à Montigny-lès-Metz).

— MORLAIX. — Grand meeting P.S.U. vendredi 13 mai à 20 h. 30, aux Halles, sous la présidence de Tanguy-Prigent, avec Antoine Mazier, Jean Popperen et Gilles Martinet.

— SEINE-MARITIME. — La section P.S.U. de Lillebonne organise le 11 mai à 20 h. 45 une réunion d'information ayant pour thème : « Inquiétudes et problèmes de notre temps. Actualité du socialisme », avec la participation de Jean Binot.

— Tous les membres du parti — Paris et Province — qui ont une activité en rapport avec la Radio et la Télévision sont priés de se mettre en rapport avec le groupe des Etudes Radio-Télévision du P.S.U. Secrétaire du groupe : Jean Rabaut, 8, rue Henner, Paris (9^e).

COMPTES RENDUS

● BELFORT. — Les responsables du P.S.U. se sont réunis le vendredi 8 avril.

Tout d'abord, au cours de cette réunion, fut installé le bureau provisoire du P.S.U.

Ensuite, une large discussion, sur les importants problèmes qui se posent à notre parti, tant sur le plan fédéral que sur le plan national, a permis de dégager une identité de vue de bon augure pour l'avenir.

Le bureau a également décidé de provoquer le prochain congrès fédéral, courant juin, à une date qui sera précisée incessamment.

Une permanence est assurée le mardi soir à partir de 20 h. 30 à la Maison du Peuple, salle 14. Adresser la correspondance au secrétaire général P.S.U., Maison du Peuple, Belfort.

● BESANCON. — La section locale du P.S.U. a tenu sa première assemblée le jeudi 21 avril et a formé son bureau.

Les réunions de section ont été fixées au deuxième lundi de chaque mois.

Un effort tout particulier de propagande (affichage et vente de journaux), a été décidé.

Pour adhésions et renseignements, s'adresser au secrétaire de section : Pierre Lantz, 6, rue de la Prévoyance (tel. 43-94) à Besançon.

PRISES DE POSITION

La Section de Nanterre du Parti Socialiste Unifié,

— consciente, après l'unification des partis démocratiques de gauche de représenter les véritables intérêts de la classe ouvrière;

— désirant, sur le plan local, comme sur le plan national et international, défendre toutes les libertés;

— proteste contre les violations constantes des libertés syndicales par la Direction des Usines Simca et les pressions inqualifiables que subit le personnel de cette entreprise;

— affirme sa solidarité à l'égard de tous les syndicats démocratiques de cette usine;

— assure le personnel de Simca de son soutien et de sa vigilance.

— Conférence-débat de Cercle Ouvert mardi 10 mai (à 20 h. 45, 44, rue de Rennes) : Faut-il planifier l'économie française ? avec Claude Alphan-déry, Bernard Cazes, Albert Détraz, Pierre Dieterlen, Pierre le Brun, sous la présidence de Jacques Nantet.

● Le Comité de Défense des Libertés Individuelles organise le mardi 10 mai à 20 h. 30, Maison du Commerce, 77, rue Nationale à Lille, une conférence au cours de laquelle André Philip, ancien ministre, professeur à la Faculté de Droit de Paris, traitera le sujet : « La guerre d'Algérie et la Démocratie ».

DIVERS

● C'est à Nancy que s'est tenu, le 27 avril, le premier grand meeting du P.S.U.

Cinq cents personnes présentes, pour la plupart favorables aux thèses exposées par les orateurs : ce qui est un succès, aucune autre organisation politique de gauche n'étant capable de faire mieux sur Nancy.

Le meeting, présidé par Marcel Roubault, membre du C.P.N. se tenait avec la participation des trois secrétaires nationaux du parti.

Henri Longeot, après avoir analysé les réalités démographiques, économiques et politiques du département, dont il est le secrétaire fédéral, a précisé que l'unification était faite en Meurthe-et-Moselle et que, d'ores et déjà, quinze sections étaient en état de fonctionner, dont six dans le bassin sidérurgique et minier de Briey-Longwy (sections presque uniquement composées de syndicalistes ouvriers). L'essentiel de son exposé porte ensuite sur les problèmes éco-

nomiques : il fut amené en conclusion à préciser la position du parti sur la planification et la socialisation.

Gilles Martinet, dans un exposé particulièrement brillant, parla du problème agricole et précisa longuement les positions du parti sur le problème algérien.

Quant à Edouard Depreux, secrétaire national, particulièrement applaudi, il exposa les buts généraux du P.S.U. et montra l'espoir que cette unification représentait pour la gauche et le socialisme en France.

Deux jeunes étudiants « pieds noirs » essayèrent d'apporter la contradiction, mais ne réussirent pas à convaincre les auditeurs...

Bon démarrage pour les deux sections de Nancy. Signalons que nos camarades Poirat, secrétaire fédéral des Vosges, et Fizaine, de la Meuse, étaient présents, ainsi que Charles Faron, conseiller municipal de Nancy.

Déclarations et vœux aux Conseils Généraux

Vœux proposés à Toulouse au nom du P.S.U. par Achille AUBAN et Jean ESTERLE, Conseillers Généraux :

VŒU POUR LA PAIX EN ALGERIE.

« Le Conseil Général, « Considérant que, selon les propres termes du Président de la République, « l'avenir de la France est bouché » par la guerre d'Algérie,

« Considérant que la déclaration du 16 septembre 1959 semblait, malgré ses imprécisions, poser le principe de l'autodétermination au peuple algérien, mais que les déclarations récentes du général De Gaulle en Algérie ont annihilé tout espoir quant aux indispensables négociations,

« Considérant que l'opinion française aspire profondément à la Paix, qu'elle est déçue par les équivoques du nouveau régime,

« Emet le vœu que la paix soit recherchée sans délai par la seule méthode efficace : la négociation sur les conditions d'une autodétermination loyale et sincère du peuple algérien. »

(Repoussé par 18 voix contre 5 et 9 abstentions. Le Conseil Général comprend 39 membres.)

VŒU POUR LA LAICITE DE L'ETAT.

« Le Conseil Général, « Considérant que les décrets d'application de la loi du 31 décembre 1959 confirment, en les aggravant les atteintes portées par cette loi à la laïcité de l'Etat et par conséquent à l'unité nationale;

« Considérant le succès de la pétition laïque, succès dont il se réjouit et qui démontre la responsabilité de tous ceux qui ont recommandé le vote d'une Constitution qui a permis cela;

« Proclame, en ce qui le concerne la volonté de ne participer en rien à la mise en œuvre de ces décrets;

« Emet le vœu conforme à la volonté de la majorité des Français, que soit abrogée la loi du 31 décembre 1959. »

Adopté par 26 voix pour et 2 voix contre (M.R.P.). Les Conseillers généraux S.F.I.O. eux-mêmes ont voté ce vœu, ce qui signifie que certains d'entre eux qui avaient fait campagne pour le oui au référendum, n'ont pas craint de se désavouer.

D'autre part, notre camarade Bastide, à l'occasion de la session du Conseil Général du Gard, a lu au nom du P.S.U. une déclaration, dont voici quelques extraits :

« Le Conseil Général exprime son inquiétude au sujet de la situation politique du pays au quadruple point de vue intérieur, extérieur, économique et algérien.

(...) Gaullistes et Indépendants, et tous les groupes politiques qui ont voté oui à la Constitution et soutenu le régime actuel, sont en fait responsables du programme déflationniste imposé au pays avec la dévaluation : on a réduit les dépenses, freiné l'expansion, bloqué les salaires, sans pour autant tenir les prix qui ont monté. C'est la politique classique de l'appauvrissement de la masse et de l'enrichissement des grands.

(...) Nous proclamons notre hostilité et notre angoisse devant un régime anti-démocratique dont nous désavouons les origines, inadapté par nature à l'évolution économique moderne, voué au capitalisme, au cléricalisme et au militarisme, incapable de faire la paix en Algérie et qui, par ses intrigues internationales, risque de compromettre irrémédiablement la politique de rapprochement, de compréhension et de collaboration pacifique inaugurée depuis un an entre les deux blocs antagonistes. »

A vendre : 2 CV 1957, grande vitre, 35.000 km. Bon état. Pneus neufs. Argus. Téléphoneur POR. 39-38.

Le meeting de Nancy

C'est à Nancy que s'est tenu, le 27 avril, le premier grand meeting du P.S.U.

Cinq cents personnes présentes, pour la plupart favorables aux thèses exposées par les orateurs : ce qui est un succès, aucune autre organisation politique de gauche n'étant capable de faire mieux sur Nancy.

Le meeting, présidé par Marcel Roubault, membre du C.P.N. se tenait avec la participation des trois secrétaires nationaux du parti.

Henri Longeot, après avoir analysé les réalités démographiques, économiques et politiques du département, dont il est le secrétaire fédéral, a précisé que l'unification était faite en Meurthe-et-Moselle et que, d'ores et déjà, quinze sections étaient en état de fonctionner, dont six dans le bassin sidérurgique et minier de Briey-Longwy (sections presque uniquement composées de syndicalistes ouvriers). L'essentiel de son exposé porte ensuite sur les problèmes éco-

nomiques : il fut amené en conclusion à préciser la position du parti sur la planification et la socialisation.

Gilles Martinet, dans un exposé particulièrement brillant, parla du problème agricole et précisa longuement les positions du parti sur le problème algérien.

Quant à Edouard Depreux, secrétaire national, particulièrement applaudi, il exposa les buts généraux du P.S.U. et montra l'espoir que cette unification représentait pour la gauche et le socialisme en France.

Deux jeunes étudiants « pieds noirs » essayèrent d'apporter la contradiction, mais ne réussirent pas à convaincre les auditeurs...

Bon démarrage pour les deux sections de Nancy. Signalons que nos camarades Poirat, secrétaire fédéral des Vosges, et Fizaine, de la Meuse, étaient présents, ainsi que Charles Faron, conseiller municipal de Nancy.

Abonnez-vous à Tribune socialiste

TRIBUNE SOCIALISTE
Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

Rédaction : 8, rue Henner, Paris-9^e.
Tél. : TRI. 28-48 et 88-97.

Administration : 54, Bd Garibaldi, Paris (15^e). Tél. SUP. 19-20-19-21.
Versements à Tribune Socialiste : C. C. P. 58-26-65

54, boul. Garibaldi, Paris (15^e)
L'exemplaire : 0,40 NF

Abonnement de soutien .. 30 NF

» 1 an 19 »
» 6 mois 10 »
» 3 mois 5 »

Etranger, 1 an 30 »
Par avion : Europe et Afrique du Nord 50 »
Par avion : autres pays.. 85 »

Pour tout changement d'adresse envoyer 0,50 NF en timbres-poste et la dernière bande.

TRIBUNE SOCIALISTE est née en remplacement de « Tribune du Peuple », de « Tribune du Socialisme » et de « Tribune du Communisme », est et sera évidemment servi aux anciens abonnés de ces organes.

Chaque semaine vous trouverez dans « Tribune Socialiste » l'analyse de l'actualité politique, économique et sociale, les positions et l'action du parti.

Sans plus tarder, abonnez-vous. Aidez-nous en faisant connaître « Tribune Socialiste » autour de vous. Envoyez-nous des listes d'adresses.

Le succès de « Tribune Socialiste » est entre vos mains !

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

BULLETIN D'ADHESION

Nom

Prénom

Adresse

.....
déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche.

Signature :

(Bulletin à retourner au siège du P.S.U., 8, rue Henner, Paris-9^e.)

Directeur-Gérant : Roger CERAT

Imprimerie René Boulanger
60, rue René-Boulanger, PARIS-10^e

Travail exécuté
par des ouvriers syndiqués.

LE LOCK-OUT

nouvelle arme patronale

DEPUIS quelques semaines, le lock-out apparaît comme une arme patronale à la mode. Il y a eu Sud-Aviation à Nantes, il y a eu Sochaux, il y a eu Massey-Harris à Lille.

Vendredi dernier, c'étaient les 2.500 ouvriers de General Motors, à Gennevilliers dans la vieille banlieue Nord de Paris, usine qui fabrique entre autres choses les frigidaires, qui étaient lock-outés.

Arme patronale à la mode : plus précisément riposte patronale qui se généralise à une forme de grève qui tendait elle aussi à se généraliser : la grève tournante.

A Sochaux, à Lille, à Nantes, à Gennevilliers, il y a des semaines que la lutte dure (il y a des semaines aussi d'ailleurs que le lock-out menaçait).

Cette lutte correspond aux moyens actuels de la classe ouvrière, à sa situation.

L'an dernier, en juin, les chemiots ont voulu livrer une bataille de masse. Debré est intervenu avec toutes les forces de l'Etat pour briser leur lutte dans l'œuf. Mais la leçon a été apprise : on n'attaque pas d'emblée et de face un patronat appuyé sur un gouvernement autoritaire. La bataille pour les salaires devint guérilla.

Guérilla

A première vue, la guérilla est une forme de lutte inférieure. Pas de grands spectacles, ni meetings, ni défilés de grévistes. A première vue, l'action apparaît décousue.

En fait, contrairement aux apparences, la guérilla n'est pas la spontanéité désordonnée, la spontanéité est au contraire ce qui risque de la perdre.

Le problème que les syndicats ont à résoudre se pose ainsi : Comment, puisque les revendications se heurtent à un non, les appuyer par un mouvement qui coûte le plus cher possible au patronat, le moins cher possible aux salariés ?

Toutes les actions menées à partir

de cette question s'inspirent d'une expérience de quelques années et, plus nettement, de l'expérience menée à la Thomson-Houston, il y a quelques mois. Le récit du mouvement Thomson-Houston, tel qu'il est paru dans Perspectives Socialistes est une des lectures favorites des gars de la C.G.T. et de la C.F.T.C. à Massey-Harris comme à General Motors.

L'action a donc été planifiée, organisée. Un atelier débraye, 30 ouvriers perdent une demi-heure de salaire, 100 ou 200 autres sont stoppés le long de la chaîne durant une heure ou deux. Des séries de coups relativement faibles portés le long du processus de production visent à le désorganiser sans l'arrêter. Ainsi les salariés économisent leurs forces.

Affolement

La première réaction du patronat, à la Thomson, à Massey-Harris, c'est l'affolement, la désagréable surprise de s'apercevoir que les directions syndicales connaissent l'usine, les mécanismes de la production aussi bien que lui.

On commence donc par dire que ce genre d'action n'est pas de jeu, n'est pas légale. « C'est du sabotage, ce n'est pas de la grève ». Il est évidemment normal que le patronat désire voir les conflits se dérouler suivant les règles du jeu qu'il a lui-même établies. Toutes les tentatives de réglementation du droit de grève cherchent à obliger les salariés à se découvrir, à prévenir de leurs intentions à donner au patronat des délais qui lui permettent de se préparer industriellement et commercialement parlant et de prévenir les C.R.S. (ce qu'on appelle policer les conflits). (1).

Revenu de sa surprise, le patronat a agité, comme prévu, la menace de lock-out. « Vous désorganisez ma production, je ferme l'usine ». Le lock-out en fait n'est pas légal. Et, à Massey-Harris, comme à General Motors, la riposte est restée en l'air plusieurs semaines. Pour l'appliquer, il fallait un prétexte, il fallait qu'un secteur suffisamment grand de la production soit arrêté pour suffisamment longtemps.

Dans les deux cas, le même prétexte a été trouvé.

Des semaines de guérilla, de grève tournante, exigent que les syndicats soient unis, que toute surenchère démagogique soit exclue entre eux, que les dirigeants du mouvement agissent avec sang-froid et que les travailleurs maîtrisent leurs nerfs.

Les tentations

Les tentations viennent avec le succès. Tentations de ne pas attendre, d'exploiter le climat, de ne pas reprendre le travail à l'heure dite, de multiplier les mouvements sous n'importe quel prétexte, parce que l'on voit que l'adversaire immédiat, le contremaître ou le chef de service est désorienté.

Tentation aussi pour les travailleurs d'un atelier qui constitue un point crucial de ne plus penser qu'à ses revendications catégorielles et de profiter de la situation pour les imposer.

La lutte longue encore, le succès relatif, font naître la spontanéité, et un atelier se découvre, dépasse les limites, lance un mouvement non prévu. La production s'arrête. La direction de Massey-Harris ou de General Motors tient son prétexte : elle n'a plus de travail à donner tant que le goulot d'étranglement ne sera pas débouché. Elle « lock-oute ».

Elle peut aussi se passer de prétexte. Le lock-out surprise — à durée limitée — répond bien à la grève surprise. Les syndicats protestent auprès de l'inspection du travail. Mais quand l'inspection interviendra, la chose sera faite. Toutefois cette possibilité est plus rare et la principale leçon des derniers lock-out est d'abord que salariés et syndicats doivent améliorer la technique de leurs mouvements de longue durée, acquérant davantage de maîtrise.

Au-delà d'un lock-out surprise, les mouvements peuvent d'ailleurs reprendre. Ne pourraient-ils s'étendre, dépasser la chaîne de production à l'intérieur de l'usine, atteindre le secteur commercial en aval, celui des fournisseurs en amont ? C'est une question qui mérite d'être posée.

En tout cas, la recrudescence de lock-out indique que le patronat cherche à s'adapter à la tactique de guérilla du mouvement syndical. Elle n'indique pas que cette tactique soit dépassée, mais plutôt qu'elle doit être étendue.

Pierre BELLEVILLE

(1) Nous apprenons que 65 ouvriers de la General Motors ont été licenciés, 65 ouvriers pris au hasard dont certains n'avaient participé à aucune grève.

Le patronat, si l'on comprend bien, prend des otages et fusille pour l'exemple. Nous verrons ce qu'en pense l'inspection du travail.

Les grandes "affaires" françaises

LA revue Entreprise a pu en avril le classement des « 500 premières affaires françaises », en mentionnant leurs capitaux propres, leurs dettes, leurs résultats nets, leurs chiffres d'affaires, etc. De ce premier bilan, malheureusement incomplet (il manque notamment les monopoles nationalisés) il ressort en particulier que parmi les 20 premières sociétés classées d'après leur chiffre d'affaires, on trouve (voir tableau) :

— les quatre grands de l'automobile, six pétroliers, quatre entreprises sidérurgiques, trois entreprises chimiques ; deux entreprises commerciales ; une société de construction électrique.

Rang	D'après leur chiffre d'affaires (en million sde NF)	
1	Renault	2.483
2	Eso Standard	2.222,4
3	Shell française	1.862,4
4	Simca	1.593,9
5	Citroën	1.572
6	Pétroles B.P.	1.455,3
7	Peugeot	1.333
8	De Wendel	1.160
9	Usinor	1.110,5
10	Lorraine-Escaut	1.100
11	Antar-Pétrol. de l'Atl.	1.025,8
12	Sidelor	923
13	Cie franç. des pétroles	899,5
14	Pr. chim. et raff. de Berre	841
15	Nouv. Galerie réunies	835,2
16	Cie franç. de l'Af. oc.	821,1
17	Saint-Gobain	793,3
18	Mobil-Oil française	759,7
19	Cie gle d'électricité	753,4
20	Rhône-Poulenc	725,8

Cela donne une assez bonne idée de la concentration industrielle en France qui est extrêmement poussée dans les industries de base et dans l'industrie automobile. De plus, on s'aperçoit que le chiffre d'affaires total de ces vingt sociétés est voisin de 2.500 milliards de francs anciens, et qu'elles tiennent ainsi dans leur dépendance directe environ le dixième de la production française.

Les bénéfices nets (après amortissements et impôts) s'échelonnent pour ces vingt entreprises entre 10 milliards (Compagnie Française des Pétroles) et 1 milliard environ et atteignent pour la Compagnie Française des Pétroles 11 % du chiffre d'affaires, ce qui est énorme si l'on songe aux amortissements considérables réalisés.

En s'intéressant à l'ensemble des 500, on constate que seulement 5 % de ces entreprises ont accusé une perte en 1958 (année de début de crise pour l'industrie française) et que le pourcentage est nul pour les 20 « supergrandes ». 26 sociétés réalisent un bénéfice net supérieur à 1 milliard, 83 (près de 17 %) affichent un bénéfice net supérieur à 10 % de leurs fonds propres.

La "remise en ordre"

Les branches qui ont les taux de profit les plus élevés sont les Industries extractives et celles qui s'en rapprochent le plus comme la chimie, les industries alimentaires et surtout les eaux minérales où le taux dépasse 25 %.

Ces 500 grosses entreprises représentent au moins 50 % de l'activité de toutes les sociétés par actions et 26 % de l'activité globale des entreprises françaises. Par leur participation financière, leurs sous-traitants, leurs fournisseurs, leurs distributeurs, leurs obligés, elles tiennent plus ou moins sous leur coupe près de la moitié de l'industrie et du commerce de notre pays.

D'ailleurs, leur progression est remarquable puisque de 1956 à 1958, l'augmentation de leur chiffre d'affaires a varié entre 30 et 50 % (53 % pour la Régie Renault).

Le petit nombre d'entreprises déficitaires montre jusqu'à quel point les risques réels sont faibles pour les capitaux dans cette seconde moitié du XX^e siècle et révèle combien les taux de profit sont scandaleux par rapport au danger (hypothétique) encouru.

Si l'on songe de plus que l'année 1958 a été une année où le pouvoir d'achat des salariés a notablement diminué « permettre une remise en ordre » de notre commerce extérieur, on prend encore mieux conscience de la place privilégiée que les capitalistes s'octroient dans la nation.

G. DUCAROT

764 LICENCIÉS A SAINT-DENIS

En application de la politique de décentralisation décidée par le gouvernement et mise en œuvre très rapidement par M. Jeanneney, ministre « technocrate » de l'Industrie et du Commerce, des entreprises importantes de la région parisienne doivent être, soit transférées en province, soit « concentrées », également en dehors de Paris et de son agglomération.

C'est ainsi que l'usine des « Chantiers de l'Atlantique » à Saint-Denis doit disparaître, ses activités étant transférées à Saint-Nazaire, où l'entreprise possède son établissement principal. On y lancera bientôt le paquebot « France »...

Cette fermeture entraîne le licenciement de près de huit cents ouvriers. Cent-trente seulement — cadres techniques et dessinateurs qui, localement, risqueraient de faire défaut — seront pourvus d'un nouvel emploi à Saint-Nazaire. Les autres, menacés de chômage, ont décidé de se constituer en Comité de défense afin de défendre leurs intérêts. La situation de trois cent seize d'entre eux qui sont âgés de plus de quarante-cinq ans est particulièrement tragique.

La section P.S.U. de Saint-Denis a pris une part active à la constitution d'un Comité de soutien, groupant l'ensemble des syndicats, des partis de gauche ainsi que les représentants du clergé catholique, destiné à relayer, aussi puissamment que possible, l'action du Comité de défense.

Lundi dernier, le 2 Mai, une délégation du Comité de soutien a été reçue au Cabinet du Ministre du Travail. Elle lui a exprimé son désir de voir se constituer une commission tripartite (Ministres, direction, personnel) qui pourrait examiner la situation de l'entreprise et les possibilités de maintenir son activité.

Le Ministre, par l'intermédiaire de son représentant qualifié, a fait savoir aux délégués qu'il était d'accord avec son collègue de l'Industrie sur le principe et que le transfert de l'usine était acquis. Sur le point particulier du reclassement, il n'a pu donner l'assurance que l'inspection divisionnaire du Travail ferait de son mieux. C'est peu, trop peu pour le Ministre de tutelle de monde du travail, qui dispose, s'il voulait en user, du pouvoir nécessaire pour refuser les licenciements tant que les travailleurs n'auront pas retrouvé un emploi équivalent. Le représentant du parti n'a pas manqué de le dire.



LE 1^{er} MAI

La lutte pour les salaires, l'action pour la paix en Algérie ont été les principales préoccupations évoquées dans les meetings et manifestation qui ont eu un grand succès comme le montre cette photo de la réunion organisée par la C.G.T. devant la Bourse du Travail à Paris. Meetings aussi souvent d'unité en province entre les centrales syndicales avec le soutien des partis ouvriers.



La débâcle de la dictature coréenne

APRES douze ans de dictature, la jeunesse coréenne a renversé le régime de M. Syngman Rhee. Pour la première fois depuis la guerre de Corée, le projecteur est à nouveau braqué sur cette presqu'île accrochée à la Mandchourie, entre la Chine et le Japon. Pusan n'est guère éloignée de Hiroshima, et Séoul regarde le Shantung. Cette position lui valut d'être, depuis des siècles, l'enjeu stratégique entre la Chine et le Japon. Et ce n'est pas d'aujourd'hui que les Américains et les Russes tentent de faire prévaloir leur influence sur la péninsule.

NOUS ne remonterons pas aux invasions mongole et mandchoue. Le royaume de Chosen, du « matin calme », a connu trop de vicissitudes. Français et Américains s'en mêlèrent vers la fin du XIX^e siècle, en envoyant des flottilles punitives. Les deux guerres sino-japonaise et russo-japonaise eurent également des répercussions sur le petit pays.

C'est en novembre 1905 que les Japonais imposèrent leur protectorat sur la Corée. Les méthodes japonaises ne s'inspiraient en rien de la fameuse courtoisie asiatique.

En 1910, le Japon forçait l'empereur à abdiquer et annexait purement et simplement la Corée. C'était la fin de la dynastie qui avait duré 518 ans.

La "guerre de Corée"

Un terrible régime policier s'abat sur le pays. Les plus fortunés sont en butte aux contrôleurs du fisc qui prélève des taxes exorbitantes. La police invente des complots qui permettent arrestations, tortures, mises à mort.

En 1919, la déclaration de Wilson donne espoir et courage aux Coréens qui délèguent des notables demander aux autorités japonaises une déclaration d'indépendance. Les envoyés sont arrêtés, torturés et mis à mort.

Un gouvernement secret se forme à Séoul. Son président est un patriote coréen, Syngman Rhee, arrêté en 1894 par les Japonais qui l'avaient détenu sept ans et torturé. Plus tard, aux Etats-Unis, il avait fréquenté l'université de Princeton. Il présidait une commission permanente à Washington lorsqu'éclata la guerre en 1939.

En 1943, au Caire, Roosevelt, Churchill et Chang Kai Chek promettent que la Corée sera libre le moment venu. Et, en septembre 1945, après la reddition japonaise, les armées soviétiques et américaines occupent la Corée, respectivement de part et d'autre du 38^e parallèle. (Séoul et Pusan étant dans la zone sud.)

Les premières élections ont lieu dans la zone américaine en mai 1948, et Syngman Rhee est élu président d'un gouvernement qui est bientôt reconnu par les Nations Unies. Ce même mois de mai 1948, une république populaire de type soviétique était instaurée dans le nord, qui proclama aussitôt ses droits sur l'ensemble du pays.

Les armées soviétiques n'avaient pas quitté le pays sans avoir entraîné une puissante armée coréenne. Celle-ci, le 25 juin 1950, franchissait brusquement le 38^e parallèle et entraient en Corée du Sud. L'armée américaine, qui avait évacué le pays un an plus tôt, avait toujours refusé des armes lourdes aux sudistes : ceux-ci furent écrasés. Dès le 27 juin, pourtant, les Etats-Unis, avec l'approbation des Nations Unies, annonçaient qu'ils intervenaient militairement pour repousser cette invasion.

De 1950 à 1953, la guerre fut terriblement meurtrière. Elle coûta la vie à 5 millions de Coréens, civils et soldats, et fit 300.000 victimes, morts et blessés parmi les troupes américaines, et 500.000 chez les Chinois qui étaient venus en masse soutenir la république populaire coréenne.

La dictature de Syngman Rhee

L'intervention des Nations Unies avait pourtant sauvé le sud. Des négociations, qui devaient durer plus d'un an, commencèrent à Pam Mun Jom entre les Américains et les Sino-Coréens. Le 23 juillet 1953, elles aboutissaient à un armistice qui rétablissait pratiquement le statu quo ante. Le 38^e parallèle partageait toujours les deux républiques coréennes, du nord et du sud, avec les mêmes régimes.

Syngman Rhee, fortement soutenu par les Américains qui voyaient en lui un rempart contre le communisme et le garant de la liberté et de la démocratie, instaura une véritable dictature policière. Il fit voter par la force, à la faveur de la loi martiale, une nouvelle Constitution qui lui donnait tous les pouvoirs. Et depuis 1953 il était tout à la fois

président de la République, chef du gouvernement et chef du Parti « Libéral ».

L'opposition fut systématiquement écrasée, des élections truquées désignèrent quatre fois Syngman Rhee comme président de la République. Arrestations, tortures, procès en trahison et exécutions, exactions policières se succédèrent pendant douze ans. Dans Séoul, Syngman Rhee gouverne seul avec la police et le soutien américain.

Mais les abus du régime devaient causer la perte du dictateur.

L'émeute éclata le 15 mars à Masan, petite ville du sud, à l'occasion des élections présidentielles. La police tire : sept morts. La foule proteste contre la fraude électorale, plus voyante encore que lors des précédentes élections. Changement d'urnes, pression exercée dans les bureaux de vote par les « Chemises Vertes » (jeunesse fasciste), candidat de l'opposition dans l'impossibilité de se présenter, bulletins distribués à l'avance aux mineurs, le truquage était provoquant.

Le 12 avril, les manifestations reprennent à Masan. L'émeute dure sept heures. Le Parti Démocrate d'opposition demande l'annulation des élections présidentielles du 15 mars.

Le lendemain, 13 avril, l'émeute s'est propagée dans la capitale. A Séoul, ce sont les étudiants et les lycéens qui se rendent au Capitole. 5.000 jeunes sont assis là, en signe de protestation. La population fraternise et 30.000 personnes les encouragent. La police intervient. C'est l'insurrection. Les manifestants assiègent la demeure de Rhee, mettent le feu au siège du parti gouvernemental et de son journal et au musée de l'anti-communisme. Il y aura 150 morts et des milliers de blessés. Syngman Rhee, surpris par la fureur populaire, démissionne de son parti, puis du gouvernement, puis de la présidence.

Les Américains changent de cheval

Sans vouloir minimiser l'action du peuple coréen et le courage de la jeunesse de Séoul, il faut bien expliquer la rapidité de cette déroute par l'attitude des U.S.A. qui ont lâché Syngman Rhee. Depuis un certain temps déjà en effet, ils avaient « changé

de cheval ». Misant cette fois sur le chef de l'opposition, Huh Chung.

Pourquoi les Américains abandonnaient-ils Rhee ? Il y a plusieurs raisons à cela. Aux yeux des Américains, Syngman Rhee était devenu tout de même trop réactionnaire. La brutalité de ses méthodes policières finissaient par rejaillir sur les U.S.A. D'autre part, ces méthodes risquaient de provoquer une violente réaction communiste. En accord avec le Parti Démocrate, les Américains désiraient rétablir un semblant de démocratie, en rétablissant par exemple le poste de Premier Ministre que Rhee avait réduit à zéro.

Mais plus décisives étaient les divergences qui étaient intervenues entre Syngman Rhee et les U.S.A. Ceux-ci désiraient réduire l'armée coréenne, forte de 55.000 hommes très bien équipés. Or Rhee qui n'avait pas abandonné le rêve de la reconquête du nord, s'y opposait.

Plus grave encore était le refus catégorique du dictateur de renouer des relations avec le Japon. Les Américains espéraient normaliser petit à petit ces rapports, par exemple en autorisant les capitaux japonais à profiter des nouvelles lois sur les investissements étrangers, et à entrer dans le pays. Ce qui eut permis dans une certaine mesure de résoudre le problème du chômage dans ce pays de 22 millions d'habitants.

Syngman Rhee, qui n'a oublié ni les prisons ni les tortures japonaises, n'a jamais accepté aucune compromission. Il fallait donc trouver un homme moins impopulaire dans son pays et moins récalcitrant avec la puissance protectrice. L'anti-communisme ne suffisait plus.

M. Huh Chung, qui est chargé d'expédier les affaires courantes jusqu'aux nouvelles élections, dispose de plusieurs atouts. Aux yeux des Coréens, il a gardé les mains propres, ne s'étant pas mêlé à la vie politique depuis longtemps. Il s'est assuré l'appui des Américains et resserrera encore les liens avec Washington, en se rapprochant du Japon notamment. « Je crois qu'il y a eu du gaspillage dans l'application du programme américain d'aide à la Corée du Sud », a-t-il déclaré d'autre part dans sa première conférence de presse. Enfin, auteur de la première Constitution coréenne de 1948, il est un homme plus libéral et débonnaire que le vieux Rhee.

Il ne faut cependant pas oublier le nord et l'espoir que ces bouleversements ont fait naître dans la République Populaire. L'affaire de Corée n'est pas terminée. Elle aura des répercussions en Indochine. Un nouveau chapitre s'ouvre en Asie qui peut avoir de lourdes répercussions sur les rapports Est-Ouest.

